

Missions de recherche**= *Forschungsaufenthalte für Hochschullehrer und Wissenschaftler*****= *Research Stays for University Academics and Scientists*****Appel à candidatures**

Le DAAD subventionne des missions de recherche destinées aux enseignants-chercheurs confirmés en poste dans les établissements d'enseignement supérieur ou les instituts de recherche en France, qui souhaitent réaliser un projet de recherche au sein d'un / de plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur ou d'un / de plusieurs institut(s) de recherche allemand, public ou reconnu par l'Etat allemand.

Dates limites de dépôt de candidature

15 septembre pour un séjour commençant entre janvier et juin de l'année suivante

15 février pour un séjour commençant entre juillet et décembre de l'année en cours

Durée

1 à 3 mois. Aucune prolongation n'est possible. Le renouvellement peut être demandé après un délai de trois années.

N.B. Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois.

Prestations liées à la bourse

- Allocation mensuelle de 2.000 à 2.300 € selon le statut universitaire
- Forfait pour frais de voyage (si les frais ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine)

Critères de sélection

Pour décider de l'attribution de ses bourses et subventions, le DAAD France réunit une commission composée d'universitaires français et allemands.

La sélection réalisée par la commission s'appuie sur les critères suivants :

- excellence scientifique et publications du candidat
- un projet de recherche pertinent et bien préparé, dont le sujet n'est pas nécessairement en lien avec l'Allemagne ou la langue allemande, mais pour lequel le séjour en Allemagne constituerait une valeur ajoutée.

La commission n'attribue pas forcément la totalité des mois demandés et peut donc raccourcir la durée de la bourse. La décision est prise en fonction du dossier de candidatures ainsi que des moyens à disposition.

En cas de non-attribution de la bourse, il est possible de renouveler ultérieurement sa candidature.

Conditions de candidature

- exercer en France au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou un institut de recherche
- avoir terminé le doctorat depuis au moins 4 ans
- avoir l'un des titres suivants : maître de conférences, professeur des universités, chargé de recherche, directeur de recherche, PRAG
- être accueilli au sein d'un / de plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur ou institut(s) de recherche allemand et y disposer d'un poste de travail, le projet de recherche doit être établi en concertation avec l'établissement d'accueil.
- Avoir des connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche (allemand ou anglais)
- En règle générale, les bourses ne peuvent pas être cumulées avec les bourses d'autres organismes. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable du programme
- Les ressortissants d'autres pays et des candidats allemands sont priés de s'adresser au bureau du DAAD à Paris pour vérifier leur éligibilité.

Connaissances linguistiques

Un test de langue n'est pas nécessaire. Les candidats doivent cependant avoir pris contact avec leur établissement d'accueil pour s'assurer que la langue de travail sur place (p.ex. allemand ou anglais) est maîtrisée avant le départ en Allemagne. Cette information doit figurer dans la lettre d'invitation.

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires
Maison de la Recherche - Université Paris-Sorbonne
Mme Lotta Resch
28, rue Serpente
75006 Paris
Tél. : 01 53 10 57 80
Mél : resch@daad.de
Bureau : 512bis

Procédure de candidature

1. Lisez attentivement les recommandations importantes sur la procédure de candidature ci-dessous
2. Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → Aide à la candidature)
3. Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (= *Forschungsaufenthalte für Hochschullehrer und Wissenschaftler/Research Stays for University Academics and Scientists*)
4. Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application ») qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#)
5. Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais)

Recommandations importantes sur la procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet afin que nous puissions traiter les dossiers soigneusement et rapidement et les préparer pour la commission de sélection.

Renseignez-vous précisément sur la date limite de dépôt de candidature et prenez vos dispositions à temps. Les candidatures trop tardives ou incomplètes ne pourront malheureusement pas être prises en considération.

Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature.

La candidature se fait en ligne sur [le portail de candidature du DAAD](#) (le portail ferme à minuit le jour de la date limite de candidature).

Contrairement aux [indications du site allemand](#), nous n'exigeons pas de traduction en allemand de l'ensemble des documents à joindre. **Votre dossier doit être rédigé en français ou en anglais.**

Pièces à joindre au dossier de candidature (via le portail)

- Formulaire de candidature rempli
- CV (max. 3 pages)
- Liste des publications (max. 3 pages)
- Exposé détaillé du projet de recherche et des recherches envisagés en Allemagne (max. 10 pages)
- Planning précis du séjour (calendrier, lieu(x), interlocuteurs prévus)
N.B. Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois.
- Lettre d'invitation : une pour chaque responsable ou enseignant-chercheur à rencontrer, dans laquelle ils se réfèrent à la coopération de recherche et se déclarent prêts à recevoir le candidat à la date prévue

IMPORTANT

Une fois votre candidature soumise sur le portail, nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.